

1942



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT  
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE  
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

21 OCT. 1992

Contributions suisses au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour 1992

Vu la proposition du DFAE du 30 septembre 1992

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. d'autoriser les versements suivants:

- (a) 60 millions Frs. aux Ressources générales du Programme des Nations Unies pour le Développement;
- (b) 5,4 millions Frs. au Fonds d'Equipement des Nations Unies;
- (c) 300'000.- Frs. au Fonds des Volontaires des Nations Unies.

2. Les engagements susmentionnés se feront à charge du crédit de programme de 3,3 mia Frs. concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement, selon l'AF du 4.10.1990. Les dépenses découlant de ces engagements seront imputées au budget de la DDA, article 0202-3600.

Pour extrait conforme:

*Musael Müller*

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	10	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	✓	EFD	7	-
	X	EVD	5	
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 30 septembre 1992

Au Conseil fédéral

Contributions suisses au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour 1992

I

Cette proposition recommande d'octroyer au PNUD pour 1992 les contributions générales suivantes:

- (a) 60 millions de francs aux ressources centrales du Programme;
- (b) 5.4 millions de francs au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU); et
- (c) 300'000.- francs au Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU).

Il s'agit des mêmes montants que ceux versés l'année passée. La situation budgétaire très serrée de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) nous a en effet obligés à renoncer aux augmentations prévues initialement.

Le PNUD demeure notre principal partenaire multilatéral en matière de coopération technique. Nous le soutenons depuis des années avec des contributions annuelles importantes et prenons depuis longtemps une part active aux travaux de son Conseil d'administration.

En tant qu'organe de financement, de programmation et de coordination de la coopération technique, le PNUD a toujours joué un rôle central au sein du Système des Nations Unies. Ses programmes et projets, pour l'exécution desquels il a généralement recours aux services des Institutions spécialisées du Système - telles que la FAO, le BIT, l'UNESCO, l'ONUDI et d'autres - ont pour principal objectif de développer les ressources humaines et de renforcer les capacités institutionnelles des pays en développement, notamment des plus pauvres. L'intervention du PNUD est souvent sollicitée dans des domaines où l'aide bilatérale l'est moins, par exemple pour l'analyse et la formulation de politiques, la coordination des aides et la promotion de la coopération Sud-Sud.

Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) sert au PNUD de "guichet spécial" pour le financement de petites opérations complémentaires (infrastructures et équipements de base, investissements productifs de communautés locales, etc.).

Le Programme des Volontaires des Nations Unies permet au PNUD d'offrir aux pays en développement des coopérants à la fois très motivés, compétents et en plus bon marché.

Confronté sans cesse à de nouvelles demandes et attentes, le PNUD a malheureusement connu ces dernières années une certaine stagnation de ses ressources, qui est due d'une part aux difficultés budgétaires que connaissent actuellement bon nombre de ses donateurs et d'autre part à l'émergence d'importants besoins nouveaux ou additionnels (environnement global, pays de l'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique, appuis au processus de démocratisation, migrations, opérations de maintien de la paix et aide en cas de catastrophe).

## II

### 1. Principales caractéristiques du PNUD

Conçu comme une sorte de "caisse centrale" de la coopération technique du Système des Nations Unies, le PNUD demeure - 27 ans après son établissement - un organe central pour le financement, la programmation et la coordination des activités opérationnelles du Système. Parmi ses principales caractéristiques figurent :

- son universalité (participation de pratiquement tous les pays en tant que donateur ou bénéficiaire);
- sa forte présence sur le terrain (vaste réseau de bureaux extérieurs) et le rôle qu'assument ses représentants en tant que "Coordonnateurs résidents des Nations Unies";
- son approche multisectorielle, grâce aux apports des Institutions spécialisées du Système;
- son plaidoyer en faveur d'un développement humain, basé sur ses Rapports annuels sur le développement humain et ses applications concrètes dans le cadre de programmes de pays.

Le financement du PNUD repose essentiellement sur des contributions volontaires annuelles des pays participants, annoncées à l'occasion des Conférences d'annonces annuelles des Nations Unies. Plus de 90 pour cent de ses ressources proviennent des pays de l'OCDE.

L'allocation des ressources entre pays bénéficiaires s'opère selon un ensemble de critères approuvé par le Conseil d'administration. Une très nette priorité est accordée aux pays les plus pauvres. Sur la base de crédits-cadre quinquennaux (chiffres indicatifs de planification) qui leur sont attribués, les pays bénéficiaires préparent, en consultation avec le PNUD, des programmes de pays, qui sont soumis pour examen et approbation au Conseil d'administration.

En plus de ses ressources centrales, qui lui servent à financer les programmes de pays, le PNUD gère toute une série de fonds et de programmes spéciaux qui viennent compléter ses programmes réguliers. Les plus importants sont le Fonds d'équipement (FENU), le Fonds de développement pour la femme (UNIFEM), les Volontaires des Nations Unies (VNU) et le Bureau pour la Région soudano-sahélienne (BNUS/UNSO). Le PNUD vient en outre d'ouvrir un compte spécial pour le financement d'activités en relation avec la mise en oeuvre de l'Agenda 21 approuvé par la Conférence de Rio.

### 2. Le PNUD en 1991/92 - bref aperçu sur ses ressources et activités

En 1991, le PNUD a pu mobiliser 1,39 milliards de dollars (toutes catégories de contributions confondues), ce qui a représenté une augmentation de 3 pour cent environ par rapport à l'année précédente. Pour l'année en

cours, le PNUD s'attend à réunir environ le même montant total que l'année passée.

C'est cette année aussi qu'a commencé le 5e cycle quinquennal de programmation du PNUD. Ce cycle, qui a fait l'objet de longues négociations en 1990 et 1991, présente les principales caractéristiques suivantes:

- Les pays donateurs sont invités à augmenter leurs contributions générales de 8 pour cent par an.
- 55 pour cent des ressources de programme (48 % au 4e cycle) sont réservées aux pays les moins avancés;
- Pour la première fois, des thèmes de concentration spécifiques ont été arrêtés, à savoir: la réduction de la pauvreté et le développement participatif, le renforcement des capacités nationales de gestion, la protection de l'environnement, la promotion des femmes, la coopération technique entre pays en développement et le transfert de technologies.
- En plus, des allocations spéciales sont destinées à des sujets tels que la lutte contre le SIDA, le renforcement des capacités nationales pour la gestion d'opérations en cas de catastrophes, la coordination des aides, les dimensions sociales de l'ajustement, l'environnement et d'autres.
- Par ailleurs, un "Comité de programme" permanent a été créé, qui devrait permettre aux membres du Conseil d'administration d'être mieux associés au suivi et à la supervision des activités du Programme. En plus de l'examen de tous les nouveaux programmes et rapports sur les activités d'évaluation, le Comité passera également en revue (sur une base sélective) les examens à mi-parcours des principaux programmes. A la demande du Conseil, le PNUD a organisé une première série de visites de terrain pour ses membres (petits groupes de représentants de pays donateurs et bénéficiaires) qui se sont avérées très utiles.

Après avoir lancé avec succès son premier "Rapport sur le développement humain" en 1990, le PNUD en a depuis publié deux autres, l'un sur les finances publiques et le développement humain (1991), et l'autre sur les dimensions internationales du développement humain (1992). Le "développement humain" y est défini comme processus visant à élargir l'éventail des choix de tout être humain (p.ex. en matière d'éducation, de soins de santé, de libertés économiques et politiques). Ces rapports ont tous les trois suscité un très grand intérêt, tant dans les pays donateurs que dans les pays récipiendaires. Ils constituent en effet de précieuses contributions au débat international sur un développement plus humain, et donc plus qualitatif, ainsi que sur ses implications pour la coopération au développement.

A signaler qu'une vingtaine de pays déjà ont demandé au PNUD de les aider à formuler et à mettre en oeuvre des stratégies nationales de développement humain. Parmi ces pays figurent le Pakistan, le Bangladesh, le Ghana et le Mozambique. Nous avons en outre pu noter que plusieurs pays d'Amérique latine avaient introduit d'importantes composantes de "développement humain" dans leurs nouveaux programmes de pays. Le PNUD y fournit des appuis spécifiques, entre autres, à des programmes de conscientisation et d'éducation à la vie civique et de promotion des droits de l'homme.

### 3. Appréciation générale du rôle du PNUD et évaluation de ses programmes

Le rôle et les activités du PNUD ont fait l'objet de plusieurs évaluations récentes, dont notamment celle des pays nordiques (Nordic UN-Project) et une étude de cas danoise. Il ressort de ces études que

- bien que ne représentant plus que 5 pour cent environ de l'ensemble de l'aide multilatérale, le PNUD continue de jouer un rôle important dans de nombreux pays en développement. Il y est apprécié avant tout pour sa

- neutralité, sa flexibilité, sa présence sur le terrain et son respect des priorités nationales;
- bon nombre de pays donateurs estiment en revanche que le PNUD s'est trop dispersé au cours des années et souhaitent qu'il concentre à l'avenir ses activités dans des domaines où il est sensé posséder d'importants avantages comparatifs par rapport à d'autres bailleurs de fonds bilatéraux, en particulier dans l'appui à la formulation de politiques et de programmes, le renforcement des capacités de conception et de gestion, la coordination des aides et la coopération entre pays en développement;
  - au cours des dernières années, des progrès significatifs ont été réalisés notamment en matière d'analyse des besoins, de la programmation et de la coordination des aides, ainsi que dans les domaines du renforcement des capacités nationales (en vue de l'exécution de programmes et de projets par des cadres nationaux) et du dialogue sur les politiques (ex. élaboration de stratégie de développement humain). Les résultats varient cependant beaucoup d'un pays à l'autre;
  - le PNUD s'est vu confronté récemment à de nouvelles sollicitations (besoins d'assistance des pays dits en transition, appuis requis pour des opérations d'aide humanitaire et de maintien de la paix, rôle qui lui a été confié par la Conférence de Rio pour la mise en oeuvre et le suivi de l'Agenda 21) sans que ses ressources financières n'augmentent pour autant;
  - les principaux points faibles du Système opérationnel des Nations Unies demeurent la division du travail (manque de clarté) et la coordination inter-Agences (position faible des Coordonnateurs résidents), ainsi que le mode de financement (contributions volontaires annuelles, sans partage négocié de la charge entre pays donateurs) et les structures inter-gouvernementales de supervision (rôle insignifiant du Conseil économique et social des Nations Unies / ECOSOC). C'est d'ailleurs précisément sur ses points-là que porte le débat en cours à l'ECOSOC et l'Assemblée générale sur la réforme du Système des Nations Unies dans les domaines économique et social.

#### 4. Participation de la Suisse

La Suisse a toujours attaché beaucoup d'importance au rôle particulier joué par le PNUD en tant qu'organe central pour le financement, la programmation et la coordination des activités de coopération technique du Système des Nations Unies. Elle n'a cessé de le soutenir avec des contributions annuelles substantielles, qui la situent à la 12e ou 13e place parmi les principaux pays donateurs. Ces engagements en faveur du PNUD représentent par ailleurs pour la Suisse - non-membre de l'ONU - un moyen par lequel elle exprime et concrétise sa volonté de participer pleinement à un système collectif d'assistance, destinée à tous les pays en développement et complémentaire à sa coopération bilatérale.

La Suisse joue depuis de nombreuses années un rôle très actif au Conseil d'administration du PNUD. Avec d'autres pays, nous avons continuellement cherché à améliorer l'efficacité de l'action du Programme. Au cours des deux dernières années, nous nous sommes penchés plus particulièrement sur les activités de terrain et avons obtenu, entre autres, la création d'un comité de programme permanent, l'introduction d'un examen à mi-parcours pour tous les programmes, l'organisation de visites de terrain pour les membres du Conseil ainsi qu'un renforcement substantiel des activités d'évaluation.

- 5 -

### 5. Contributions pour 1992

Vu ce qui précède, nous proposons d'octroyer au PNUD pour 1992 les contributions suivantes:

- 60 millions de francs pour les ressources générales du PNUD,
- 5,4 millions de francs pour le Fonds d'équipement (FENU), et
- 300'000.- francs pour le Programme des volontaires (VNU).

Compte tenu de la situation budgétaire très serrée, nous avons renoncé à toute augmentation par rapport à l'année passée.

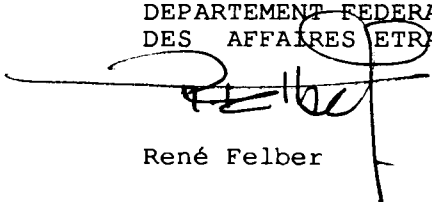
### III

L'Administration fédérale des finances et l'Office fédéral des affaires économiques extérieures ont été consultés à titre préalable et ont donné leur accord à cette proposition de crédit.

### IV

Nous vous proposons donc d'adopter la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL  
DES AFFAIRES ETRANGERES

  
René Felber

### Annexes:

- (1) Contributions suisses au PNUD 1985-92
- (2) Ressources du PNUD en 1990, vue d'ensemble
- (3) Liste des principaux contributeurs, allocations par région et secteur

### Extraits du protocole à

- DFAE - 6 ex. pour exécution
- DFF - 7 ex. pour information
- DFEP - 7 ex. (5 au SG et 2 à l'OFAEE) pour information
- Délégation des finances - 2 ex. pour information
- Commissions des finances - 2 ex. pour information

### Pour co-rapport à:

- DFEP
- DFF

Contributions suisses au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour 1992

Vu la proposition du DFAE du 30 septembre 1992

Vu les résultats de la procédure de co-rapport,

il est décidé

1. d'autoriser les versements suivants:
  - (a) 60 millions Frs. aux Ressources générales du Programme des Nations Unies pour le Développement;
  - (b) 5,4 millions Frs. au Fonds d'Equipement des Nations Unies;
  - (c) 300'000.- Frs. au Fonds des Volontaires des Nations Unies.
  
2. Les engagements susmentionnés se feront à charge du crédit de programme de 3,3 mia Frs. concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement, selon l'AF du 4.10.1990. Les dépenses découlant de ces engagements seront imputées au budget de la DDA, article 0202-3600.

Pour extrait conforme,

## CONTRIBUTIONS SUISSES AU PNUD 1985 - 1992 (ressources générales et fonds associés)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992 (planifié)
PNUD: contribution générale	43'200	46'600	48'500	51'000	55'000	59'000	60'000	60'000
Fonds d'Equipement des NU	4'235	4'500	4'500	4'600	4'900	5'400	5'400	5'400
Fonds spécial PMA	6'000	6'500	7'000	7'150	7'500	-	-	-
Fonds des Volontaires des NU	270	270	270	270	270	270	300	300
ESMAP*	1'000	1'000	1'000	2'000	2'000	1'000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>54'705</b>	<b>58'870</b>	<b>61'270</b>	<b>65'020</b>	<b>69'670</b>	<b>65'670</b>	<b>65'700</b>	<b>65'700</b>

\*) ESMAP = Programme spécial "Energie", PNUD/Banque mondiale

<t.gac2>WYN-PNUD.85-92

11. Aug 1992 13:58

Contributions suisses au PNUD, 1985-92



Ressources du PNUD, vue d'ensemble  
-----

DP/1991/10/Add.2

Montant total des recettes provenant de gouvernements  
et d'autres contributeurs, 1990 a/

(En dollars des Etats-Unis)

## PNUD

Contributions volontaires reçues	1 001 575 552 b/
Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés	12 797 753
Participation aux coûts	169 210 385 c/
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	7 956 405
Contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs	17 075 071 b/
Activités extrabudgétaires	2 611 875
Fonds d'affectation spéciale créé par l'Administrateur	27 844 197
	<u>1 239 071 238</u>

## FENU

Contributions volontaires reçues	39 492 397
Fonds d'affectation ponctuelle	2 972 714

FANUERN (Fonds autorenouv. des N.U. pour l'exploration des ressources  
naturelles)

Contributions volontaires reçues	1 831 331
Fonds d'affectation ponctuelle	200 000

## BNUS (Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne)

Contributions volontaires reçues	8 569 092
Participation aux coûts	14 440 867
Fonds d'affectation ponctuelle	2 523 996

## VNU

Contributions volontaires reçues	780 711
Fonds d'affectation ponctuelle	3 495 821

## FNUSTD (Fonds des Nations Unies pour la science et la technologie)

Contributions volontaires reçues	268 471
Participation aux coûts	781 435
Fonds d'affectation ponctuelle	4 421 381

## UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme)

Contributions volontaires reçues	8 324 445
Participation aux coûts	504 343

/...

DP/1991/10/Add.2

(suite)

Compte de l'énergie du PNUD	
Participation aux coûts	1 990 664
Programme d'étude du PNUD	155 000
TOTAL GENERAL pour tous les fonds et programmes	<u>1 329 823 856</u>

a/ Ce tableau ne comprend pas les accords de service de gestion (ASG) qui représentaient un total de 116,7 millions de dollars en 1990.

b/ Montants reçus après ajustement comptable de 5 081 260 dollars entre contributions volontaires et dépenses locales des bureaux extérieurs.

c/ Ce chiffre ne tient pas compte de ressources extrabudgétaires d'années précédentes correspondant aux intérêts perçus sur des contributions au titre de la participation aux coûts (100 158 dollars).

/...

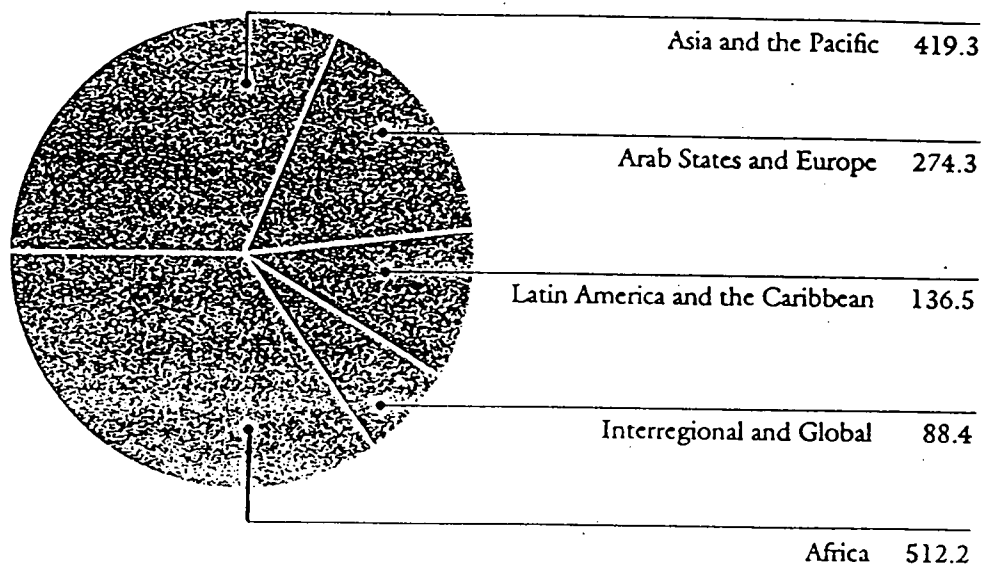
Principaux contributeurs, allocation  
par région et par secteur

Major Contributors 1991\*

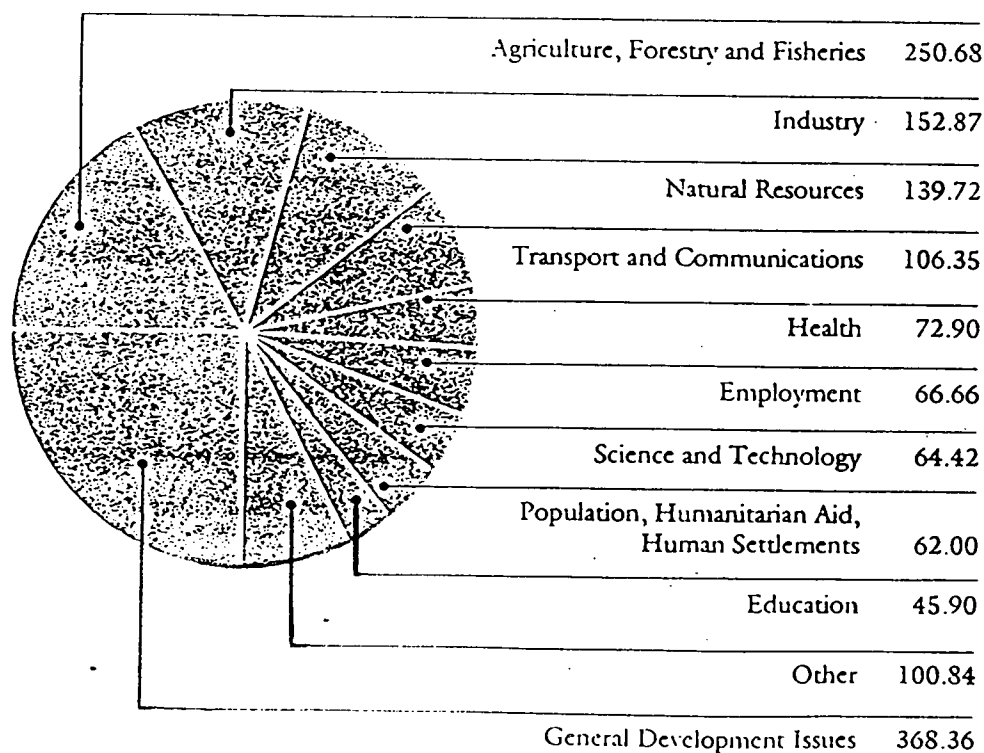
(US\$ millions)

Country	
United States	109.0
Sweden	95.3
Japan	89.6
Netherlands	85.2
Norway	83.6
Denmark	79.2
Germany	76.9
Italy	70.0
Finland	59.5
Canada	56.6
France	51.5
United Kingdom	48.7
Switzerland	42.0
Belgium	16.7
Australia	13.1
Austria	11.3
Spain	8.1
Saudi Arabia	3.5
India	3.1
China	2.9
Cuba	1.8
New Zealand	1.7
USSR	1.6
Indonesia	1.1
Mexico	1.1
Denmark	1.1
Pakistan	1.0
Republic of Korea	1.0
Sri Lanka	1.0
Thailand	1.0
Other country contributors	12.6
<b>Subtotal</b>	<b>1,030.8</b>
Contributions to UNDP- administered funds	63.2
Recipient Government Cost-sharing	297.1
<b>Grand Total</b>	<b>1,391.1</b>

Estimate of Project Expenditures by Region  
Total 1,430.7 (US\$ millions)



Estimate of Project Expenditures by Sector  
Total 1,430.7 (US\$ millions)



\*Country contributions represent  
pledges/payments as of 31 December 1991.